



Lycée Rosa Luxemburg

2 avenue Jean Moulin

66140 CANET-EN-ROUSSILLON
Tel : 0468737201 Fax : 0468801710
E-mail : ce.0660856x@ac-montpellier.fr

No de l'établissement :

0660856X

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/06/2022

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 28/06/2022, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LEGROS FRANCOISE. La séance commence à 18 h 00.

Sont absents et excusés :

M. ALEXIS PIERRE FRANCOIS (Chargé de développement Pôle Nautisme), Mme GREAULT CHRISTELLE (Parents d'élève) remplacée par Mme COTTAREL SANDRINE (Parents d'élève).

Sont absents et non excusés :

M. CARIUS RUBEN (élève), Mme CHAIX CAROLE (Mairie de Canet), Mlle CHARRAULT SERENA LINA (Elevé), Mlle DUMONT DEMOURS EMMA (Elevé), M. GUERARD ANTHONY (Elevé), M. MANAS CHRISTOPHE (Conseiller Régional), Mlle MERTENS GONZALEZ SAONA (Elevé), M. MOLI SAMUEL (Conseiller Régional), M. PORTES JEAN MARIE (Intercommunalité).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
LEGROS FRANCOISE

Madame LEGROS précise l'ordre du jour du 5eme Conseil d'Administration de l'année :

- Affaires financières : DBM, attributions des logements, convention MME DUNIS, recrutement AED
- Conventions
- Vie établissement : projet établissement , règlements intérieur, internat et restauration, organisation rentrée des élèves 2022, calendrier PFMP et BTS, Projets Occit avenir, bilan et projets CESC
- Structures pédagogiques : ajustement DGH et liste des IMP
- Voyages scolaires
- Question diverse

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - ADOPTION COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le précédent CA en date du 12 avril 2022 avait pour ordre du jour compte financier, DBM pour vote, tarifs complémentaires, contrats et conventions.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - VIE ETABLISSEMENT

2 - 1 - PROJET ETAB ET VIE SCOLAIRE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet d'établissement.

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS rappelle que le projet d'établissement a été écrit en 2020 et est valable jusqu'en 2024.

Madame LEGROS explique les 3 parties du projet :

- les indicateurs réajustés tous les ans
- le diagnostic dont l'analyse permet de définir les axes de travail et ensuite les actions qui seront amenées à être évaluées chaque année.
- les 3 axes de travail déterminés

Madame LEGROS présente les différents indicateurs.

les points forts de l'établissement sont les suivants :

- effectifs en progression pour le LGT (+4.4%). Prévision de + 58 élèves en LGT à cette rentrée ; + 29 élèves à la rentrée de septembre : effectif prévisionnel pour 2022 /2023 : 1409 élèves.
- Indice de position sociale : très favorable avec une progression nette comparée à 2015 du taux de parents cadres supérieurs.
- Niveau des entrants 2ndes générale stable selon la moyenne des épreuves écrites au DNB : 10.7.
- Orientation : taux de redoublement en hausse légèrement au dessus de la moyenne académique pour les secondes générales
- Une vie lycéenne dynamique : représentants au CAVL et au CNVL et de nombreuses actions
- Un partenariat important avec les clubs sportifs et les entreprises du Nautisme notamment grâce au Nauti-campus. A ce sujet, le dossier Campus d'excellence a été monté et est en attente d'habilitation par le Ministère.
- Une équipe enseignante stable
- une progression du passage terminale Pro en BTS atteignant 19.4%
- Reprise sensible des affectations en 1ere STIDD

Les points faibles :

- Progression des effectifs qui posent problème de part le manque de salles malgré les 3 algecos réceptionnés.
- des options aux effectifs faibles : latin et catalan. La nomination de Madame SAN EPIFANIO sur le lycée l'an prochain

permettra de réactiver la liaison collège/lycée et ainsi que la création de l'option catalan au collège de Saint Cyprien.

- le taux d'absentéisme qui de nouveau est en hausse cette année. En travaillant plus finement il s'avère que ce taux en hausse est en lien avec des absences longues de certains élèves suite à des problématiques notamment psychologiques liées à l'épidémie COVID.

Madame LEGROS commente les actions mises en place renouvelées et nouvelles pour l'année prochaine.

Monsieur ROCA évoque les résultats du BAC Pro qui sont corrects au vu des problématiques des entrants en seconde.

Monsieur LAGANE DDFPT interpelle les parents d'élèves car il souhaite faire passer un message important concernant la SEP et notamment la section plasturgie.

Le développement de Canet , de la zone portuaire et l'arrivée de très grands groupes dans les 5 ans à venir, va générer un bassin d'emplois d'environ 1200 postes de qualification de CAP à Ingénieur.

Dès 2024 trois entreprises s'installant vont générer une offre d'emplois de 700 postes.

Il précise que du côté du lycée les équipes pédagogiques et la direction présentent les filières dans les collèges du département mais qu'un travail doit être fait en amont pour informer les parents d'élèves de toutes les potentialités d'emplois dans la filière et sur le département.

M LAGANE évoque aussi la mise en place d'un forum Nautisme en novembre 2022 en même temps que le salon du Nautisme.

Madame LEGROS précise que du fait de la COVID le lancement du concours auprès des collégiens est tombé à l'eau mais que l'an prochain le lycée va relancer l'opération.

Monsieur GENEIX évoque un futur reportage de France télévisions sur la ville de Canet et qu'il serait opportun d'y participer.

Sur la question de l'absentéisme Madame CASTELLO évoque de nombreuses réorientation en MLDS ou en stage qui peuvent fausser les chiffres.

Monsieur LAGANE évoque la problématique de l'absentéisme post passage des EDS.

Monsieur GENEIX pose la question de la future FCIL VOILERIE

Monsieur LAGANE répond que la Région souhaite ajouter 4 adultes au sein de cette formation de 15 places.

Monsieur LAHOGUE Proviseur Adjoint évoque la politique numérique et le label numérique 3. Le lycée doit encore évoluer autour de l'ENT notamment pour les administratifs. En tant qu'ambassadeur du numérique l'établissement propose des journées de formation à tous les établissements du département.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 2 - REGLEMENTS INTERIEUR

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le Règlement Intérieur

Remarques et commentaires :

Madame CASTELLO présente les deux points du Règlement Intérieur revus :

- les horaires d'ouverture suite à une demande de modification du ramassage scolaire le mercredi la fin des cours sera à 16h43 au lieu de 17h40
- les retards avec une réglementation différente pour lutter contre l'absentéisme.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 3 - REGLEMENT INTERNAT

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le Règlement de l'Internat

Remarques et commentaires :

Madame CASTELLO présente les deux points du Règlement de l'Internat revus :

- l'étude obligatoire de 20 h à 21 h en salle
- 21h45 : téléphone portable éteint sera restitué à l'AED de service et rendu le matin

M MELWIG dit que c'est une bonne idée pour lutter contre l'addiction au portable

Madame COTTAREL s'inquiète de la confidentialité car le téléphone est une propriété personnelle.

Madame CASTELLO souligne qu'effectivement le portable sera donné éteint.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	16
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	2

La délibération est adoptée.

2 - 4 - REGLEMENT RESTAURATION ET HERBERGEMENT

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le Règlement de la restauration et de l'hébergement

Remarques et commentaires :

M TOMAS Gestionnaire propose ce règlement pour instaurer 3 points :

- Introduction dans le règlement du forfait
- mise en place de la politique de recouvrement des créances
- règle concernant le changement de régime

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 5 - ORGANISATION RENTREE DES ELEVES

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve l'organisation de la rentrée des élèves 2022.

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS présente l'organisation de la rentrée élèves 2022 vue avec Madame GENEIX Florence , Proviseur arrivant le 1er septembre 2022.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 6 - CALENDRIER PFMP 2022 2023

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le calendrier PFMP 2022 2023

Remarques et commentaires :

M LAGANE DDFPT présente le calendrier pour les Bac Pro, CAP et BTS.

Les BTS CCST 2eme année seront 10 semaines en stage. Une expérience va être menée , la classes sera coupée en deux donc une partie en classe , une en stage donc le travail au lycée se fera en demi-classe.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 7 - CALENDRIER BTS EURO PLAST ET COMPOSITES

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le calendrier BTS par apprentissage

Remarques et commentaires :

Monsieur LAGANE DDFPT présente le calendrier .

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 8 - PROJET OCCIT AVENIR AMELIORATION VIE INTERNAT AVEC SELLERIE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet Occit Avenir pour l'amélioration de l'Internat.

Remarques et commentaires :

En collaboration avec les élèves de la section sellerie de MME GERARD des têtes de lit seront confectionnées dans le cadre de l'épreuve du chef-d'œuvre.

Demande de financement Région : 1500 euros

Participation du lycée : 4050 euros

Participation MDL : 50 euros

M TOMAS précise que dès cette année des travaux de peinture et une fresque d'un street artiste ont été réalisés.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 9 - PROJET OCCIT AVENIR THEATRE POUR SECONDES

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet Occit Avenir Théâtre inter actif.

Remarques et commentaires :

Le projet est porté par MME BORDES, M LAHOGUE et MME PACULL avec une troupe de théâtre les reptils , Nicolas BEDUNEAU

Demande de financement Région : 3500 euros

Participation du lycée : 1000 euros

Participation MDL : 200 euros

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 10 - PROJET OCCIT AVENIR VOUS AVEZ LA PAROLE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet Occit Avenir "Vous avez la parole" .

Remarques et commentaires :

Le projet est porté par l'équipe de lettres Histoire de la SEP , M ROCA , MMES GARCEAU et GIROD.

Il concerne les élèves entrants de la SEP avec un travail sur la prise de parole, l'image de soi avec l'intervenante MME CATHERINE LAURENT

Demande de financement Région : 4000 euros

Participation du lycée : 900 euros

Participation MDL : 100 euros

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 11 - PROJET LYCEE A ENERGIE POSITIVE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le projet Lycée à Energie Positive

Remarques et commentaires :

M LAGANE et M MELWIG ont quitté le CA.

Le projet aborde 4 thématiques dans le cadre des écocitoyens de demain :

- Préservation de la biodiversité marine et littorale
- alimentation de qualité et de proximité
- sobriété énergétique
- tri, recyclage et valorisation des déchets

Demande de financement Région : 8000 euros

Participation du lycée : 4000 euros

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

2 - 12 - BILAN ET PROJETS CESC

Pour information :

Madame LEGROS fait le point sur les activités menées cette année, restreintes de part l'épidémie mais aussi la nomination de deux nouvelles infirmières.

Les projets pour l'an prochain sont :

- intervention de la BPDJ avec prévention du cyber harcèlement, des violences sexuelles et des conduites addictives pour les classes de secondes
- journée mondiale de lutte contre le SIDA le 2 décembre 2022
- centre d'information sur les droits des femmes et des familles
- action de lutte comme l'homophobie et la transphobie
- centre de planification familiale : IST , conduites à risque
- nouveau : le don du sang
- nouveau : risque auditif avec les jeunes
- nouveau : équilibre alimentaire

Point N° 3 - AFFAIRES FINANCIERES

3 - 1 - DBM POUR VOTE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la DBM pour vote

Remarques et commentaires :

Monsieur TOMAS Gestionnaire présente la DBM 10 pour un montant de 11156.05 euros comprenant la facture d'électricité de décembre de 8665.02 euros , le remboursement de deux élèves internes pour un montant de 691.03 euros, l'achat d'un meuble pour 16 ordinateurs portables reçus en dotation pour un montant de 1800 euros.

Il précise qu'il demandera sans doute au prochain CA une subvention à la Région par rapport à l'explosion de la facture d'électricité.

De même le passage aux ampoules LED dans les salles de classes est prévu.

M MONTAGNER pose la question de la pose de panneaux solaires

M TOMAS ne connaît pas la volonté de la Région à ce sujet

Madame REGNIER évoque le bouclier pour les particuliers pour la gestion de la hausse de l'électricité

M TOMAS précise que ce bouclier n'existe pas pour les collectivités et que nous sommes dans le cadre d'un marché avec l'UGAP .

Il évoque ensuite une DBM pour information de 18 000 euros pour l'achat d'une sauteuse professionnelle pour lequel une subvention de la Région du même montant a été allouée à l'établissement.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 2 - ATTRIBUTION DES LOGEMENTS 2022 2023

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le tableau de répartition des logements 2022 2023

Remarques et commentaires :

Pour information MME GENEIX Florence va demander une dérogation à loger.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 3 - CONVENTION LOGEMENT MME DUNIS

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve l'occupation d'un logement de fonction vacant par Mme DUNIS pour un loyer mensuel de 376 euros avec 50 euros de charges.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 4 - AUTORISATION RECRUTEMENT AED

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à recruter des Assistants d'Éducation.

Remarques et commentaires :

MME LEGROS demande aux membres du CA l'autorisation de recruter de nouveaux AED. Actuellement nous sommes en recrutement d'un poste à temps complet à la place de Loïc.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 4 - CONVENTIONS

4 - 1 - CONVENTION POLYVIA

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le renouvellement de la convention avec POLYVIA

Remarques et commentaires :

M TOMAS présente la convention BTS 2022 2024 et un avenant sur la session 2021 2023 proposant des indemnités de secrétariat pour un montant de 200 euros pour trois secrétaires.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 2 - Affectations des dépenses GRETA

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer l'affectation des dépenses GRETA.

Remarques et commentaires :

M TOMAS explique que lors des actions menées par le GRETA une somme est affectée à l'établissement pour les frais de locaux et frais pédagogiques.

Il propose de répartir une partie de cette somme au service AP pour un montant de 520.40 euros et au service ALO pour un montant de 626.86 euros

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 3 - CONVENTION TROUVE TA VOIE ESSEC

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'ESSEC "trouve ta voie"

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS présente cette convention avec l'ESSEC? centre d'égalité des chances, qui met à la disposition du lycée sur la plateforme "trouve ta voie" des outils, vidéos et fiches d'animation à destination des élèves de seconde.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 4 - CONVENTION MDL CAFETERIA

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention MDL / CAFETERIA

Remarques et commentaires :

M TOMAS présente cette convention d'occupation des locaux et en échange la cafétéria rétrocède 5 % de son chiffre d'affaire au profit du lycée qui reverse l'intégralité à la Maison des Lycéens.

La convention est pour trois ans de septembre 2022 à juillet 2025.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 5 - CONVENTION PSYCHOLOGUE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le psychologue

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS présente cette convention pour un montant de 4760 euros avec prise en charge à 60 % par le lycée et 40% par la MDL

Le psychologue intervient tous les vendredi de septembre à mai.

MME REGIER propose de décaler sa venue jusqu'en juin au vu des multiples demandes d'élèves

M TOMAS et Madame CASTELLO approuvent la proposition du 15 septembre au 15 juin 2023.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 6 - CONVENTION THEATRE DU GECKO

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le théâtre du gecko.

Remarques et commentaires :

M TOMAS précise que cette convention n'avait pas été voté en mars donc elle doit impérativement l'être aujourd'hui pour la mise en paiement de l'intervention sur l'éloquence pour un montant de 249.12 euros.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 7 - CONVENTION EUROFINS

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec EUROFINS

Remarques et commentaires :

M TOMAS précise que cette convention est obligatoire car elle relève d'un contrat de suivi de l'hygiène en cuisine par des tests réguliers.

Le montant est de 820.95 euros.

M GENEIX pose la question de la DSV, Direction du Service Vétérinaire

M TOMAS précise que la DSV nous demande uniquement de faire faire des formations aux personnels (hygiène et procédures). Par ailleurs une est programmée au lycée avec deux autres équipes d'établissements scolaires le 6 juillet 2022.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 8 - CONVENTION HEBERGEMENT POMPIERS RENFORT ETE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention pour l'hébergement des renforts en été des pompiers

Remarques et commentaires :

Cet hébergement est prévu du 11 juillet à fin août 2022 pour un montant de 300 euros.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 9 - CONVENTION HEBERGEMENT GENDARMES RENFORT ETE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention pour l'hébergement des renforts en été des gendarmes

Remarques et commentaires :

Cet hébergement est prévu du 18 juillet à fin août 2022 pour un montant de 20.500 euros.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 5 - STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

5 - 1 - AJUSTEMENT DGH

Pour information :

Retour M MELWIG

Madame LEGROS précise qu'il y a eu peu de modifications de services sauf :

- ouverture de deux groupes option mathématiques en 1eres , au total 3 heures

- des modifications de nomination sur les BMP par des stagiaires

Au LGT il reste 5 HP et 0.35 HSA (à transformer en 203.4 HSE)

A la SEP il reste 2HSA.

5 - 2 - LISTE DES IMP

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la liste des IMP 2022 2023

Remarques et commentaires :

Madame LEGROS présente le tableau récapitulatif des IMP soit 24.25 au total.

M ROCA souligne l'excellent travail sur le décrochage scolaire de MME ANGLADA en lien avec M LAHOGUE Proviseur Adjoint notamment sur la classe de plasturgie.

M LAHOUE Proviseur Adjoint souhaite remercier les trois professeurs du secrétariat d'examen , Madame MIALOU, Madame LACHAPPELLE et Monsieur CHATARD pour leur travail efficace et sérieux.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - VOYAGES SCOLAIRES 2022 2023**6 - 1 - GRECE Annexe financière modifiée****Énoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve le voyage en Grèce avec la modification du nombre d'accompagnateurs.

Remarques et commentaires :

Un accompagnateur qui accompagne un élève de l'ULIS est à rajouter au budget du voyage d'où cette annexe financière modifiée mais avec aucun impact sur la participation des familles, le lycée étant le seul à prendre en charge les accompagnateurs.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

6 - 2 - MALTE**Énoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve le voyage à Malte du 13 au 17 novembre 2022 avec une participation financière des familles fixée à 233 euros, et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association

Remarques et commentaires :

Ce voyage concerne les élèves de la section euro anglais de seconde , 1ere et terminale. 25 élèves et 3 accompagnateurs.

Un avoir chez l'organisme CLC permet d'avoir un coût fort intéressant.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

6 - 3 - ROME NAPLES

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le voyage en Italie 16 au 22 avril 2023 avec une participation financière des familles fixée à 690 euros, et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

6 - 4 - LONDRES

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le voyage à Londres du 13 au 17 février 2022 avec une participation financière des familles fixée à 487 euros, et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association

Remarques et commentaires :

Le voyage est organisé par Madame GUILLAMOT pour 30 élèves de la section euro anglais avec 3 accompagnateurs

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

6 - 5 - SEVILLE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve l'échange scolaire à Séville du 15 au 21 mai 2023 avec une participation financière des familles fixée à 340 euros, et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association

Remarques et commentaires :

L'échange scolaire organisé par Madame LACHAPELLE est pour 26 élèves de la section euro espagnol (2de et 1ere) et deux accompagnatrices.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

6 - 6 - BARCELONE

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le voyage à BARCELONE le 16 décembre 2022 avec une participation financière des familles fixée à 35 euros, et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association

Remarques et commentaires :

Madame CAPDEVILA propose cette journée pour 50 élèves et 3 accompagnateurs.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

6 - 7 - CANCUN

Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve l'échange scolaire à Cancun du 10 février au 3 mars 2023 avec une participation financière des familles fixée à 1125 euros, et entérine la possibilité pour l'établissement de percevoir des dons d'association

Remarques et commentaires :

Madame LACHAPELLE organise cet échange scolaire pour les 1ere et terminale section euro espagnol , pour 18 élèves et deux accompagnatrices.

Madame WOLFF fait la remarque que des élèves inscrits cette année n'ont pas pu partir à Cancun d'où une grande déception vécue comme une injustice. Elle souhaite que le couac des inscriptions ne se reproduise pas et que ne soit pas privilégié les élèves dont les parents peuvent immédiatement payer le voyage.

Madame LEGROS précise que plusieurs élèves ont bénéficié des fonds sociaux et qu'en aucun cas des élèves ont été écarté pour des raisons de problèmes financiers

Madame DUQUESNOY précise que les inscriptions étaient centralisées par une professeur mais que certains élèves sont venus directement payer à l'intendance d'où une confusion.

Madame SANCHEZ précise que l'échange a d'abord été élaboré pour les classes Euro espagnol et ensuite proposer aux autres élèves qui devaient déposer le dossier complet avant une date limite.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

6 - 8 - JOURNEE INTEGRATION

Pour information :

Madame LEGROS présente la journée d'intégration prévue le 9 septembre 2022 pour les BTS CCST à Saint Cyprien pour 42 étudiants pour un coût de 320 euros pour le lycée.

Monsieur TOMAS précise le coût non négligeable pour l'établissement des voyages et échanges linguistiques de 11205 euros.

Madame SANCHEZ remercie Madame LEGROS d'avoir accepté et pris la responsabilité des voyages pour nos élèves de la section euro espagnol à Séville et Cancun.

Madame COTTAREL évoque la chance que les élèves du lycée ont de faire des échanges et des voyages.

Point N° 7 - QUESTIONS DIVERSES : questionnement sur les épreuves de sellerie générale (compagnons du devoir)

Pour information :

M ROCA a déposé une question diverse concernant des questionnements autour des épreuves de sellerie garnissage des compagnons du devoir :

- Commande des matériaux par Luc Samard 2 mois et demi avant l'examen : arrivée deux jours avant l'épreuve avec un suivi régulier de l'enseignant.
- Initiative personnelle de l'enseignante Mme Gérard avec l'accord de M. Duchene IEN ET : 2 visio conférences (deux soirées de 20h à 22h30) pour préparer les candidats à l'épreuve car comme chaque année, nous notons un manque de formation.
- Préparation de l'atelier : aménagement / découpe de matériaux par candidat et par épreuve / nettoyage de l'atelier au balai par les enseignants.
- Convocation du jeudi 16 juin 13 heures au vendredi 24 juin 17 heures non stop pour la quasi totalité des professeurs (ce n'est pas de la simple surveillance car il est impératif de valider des compétences pendant l'épreuve). Il est à noter que les oraux ont lieu dans la foulée.
Le nombre de surveillants convoqués était insuffisant par conséquent certains enseignants ont assuré des surveillances sans convocation.
- Ensemble du travail administratif : organisation de la répartition des horaires de passage pour 3 oraux d'épreuves différentes / classement des dossiers / Impression des fiches de notation...
- Difficulté d'accueil des candidats car l'épreuve est basée sur des moyens matériels défectueux (presse hydraulique). Les sujets ont du être repensés pendant l'épreuve.
- En conclusion, il est impossible d'accueillir 20 élèves et Qui plus est , 45 comme annoncé pour l'an prochain et ce pour plusieurs raisons en plus de celles précédemment citées :

. 45 candidats supposeraient deux sessions d'une semaine et demi chacune ce qui signifie non seulement deux sujets à préparer mais aussi une remontée de toutes les épreuves dans le temps. (120 heures...) d'où une perte d'heures de

formation pour nos propres élèves.

. Les épreuves de BAC PRO prennent fin quand celles des compagnons commencent ce qui signifie une accumulation intensive de travail qui ne permet pas un bon suivi des tâches

Il serait par conséquent souhaitable et même obligatoire de répartir en trois groupes les 45 candidats: Canet, Givors, Pantin (cela nécessite d'homologuer Pantin)

On notera le risque de voir des enseignants fatigués, éreintés, touchant un point de rupture... Certains pourraient envisager de se mettre en grève si une telle situation perdure voire s'aggrave.

Terminons sur une note positive : le soutien du secrétariat d'examen (Jérôme Chatard et Coralie Lachapelle) et de l'équipe de direction a été bien apprécié.

Madame LEGROS souligne que Monsieur DUCHENE IEN ET est averti du problème et a pris note que le lycée de Canet ne sera pas en mesure d'assumer seul cet examen faute de temps et de personnel.

III - Conclusion

La séance s'achève à 21h20.

Madame LEGROS remercie les membres du conseil pour leur confiance, leur loyauté et l'ambiance sereine des CA depuis 3 ans.

Elle précise qu'elle a eu beaucoup de chance de travailler avec eux.

De même tous les membres du CA remercient chaleureusement Madame LEGROS pour le travail effectué pendant les trois années.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 21 h 20.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

LEGROS FRANCOISE



La Présidente

Mme LEGROS FRANCOISE

